

Réunion du Conseil des Sages

du 28 septembre 2017

Conseil des Sages.

Présents :

Mesdames : Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER. Messieurs : Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVEQUE, Christian LEMAIRE,.

Absents excusés :

Messieurs : Michel LESIEUR, Jeannick MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETTA.

Représentants de la Mairie.

Messieurs : Yvan LUBRANESKI (MAIRE), Frédéric FABRE (1^{er} adjoint, Cadre de vie, urbanisme et mobilité), Philippe HEVIN (Conseiller Municipal, Aménagement, réseaux et projets du territoire), Jean-Paul GRUFFEILLE (Conseiller Municipal, Citoyenneté, référent du CDS), Alexandre VABRE (Conseiller Municipal, Logement et développement durable).

Début de séance : 20h30.

Ordre du jour :

- information sur les changements de collecte des ordures
- situation sur l'"opération Duvanel"
- liaison douce St- Remy - Boullay-les-Troux - Limours
- bois de la Coquetière
- divers

Le Président du CdS annonce la démission pour raison personnelle de monsieur Rémi BERTIER.

Intervention du Maire Yvan LUBRANESKI :

-Le poissonnier prend en charge les dégâts de l'abribus place des Lilas. Le devis est arrivé, la réparation sera bientôt faite.

-Les travaux du bois des carrières Saint Jean sont budgétisés, et seront aussi subventionnés par le département. Trois priorités pour le CM.

1/ mise en sécurité (déboisement des arbres morts ou couchés). Le devis demandé à une entreprise privée est en attente.

2/ Aménagement d'un passage entre le chemin de Cernay et la rue de Boullay.

3/ La convention avec le centre équestre ne pourra être signée qu'après la mise en sécurité du bois. Pâturage des chevaux du Centre équestre à l'ombre dans la petite clairière bien délimitée. Traçage par les chevaux du chemin joignant le chemin de Cernay et la rue de Boullay

-Le débroussaillage des sentiers du bois communal (Paradou/Coquetière) reste prévu. Les 3 arbres morts signalés par le CdS ont été abattus.

-Les panneaux interdisant le dépôt sauvage des déchets verts dans les excavations du bois communal restent prévus.

Le CdS demande à la Marie si elle n'est pas un contre-exemple en autorisant le déversement des déchets verts communaux qui comblent une excavation et dégagent des odeurs désagréables de décomposition.

Le Maire en prend note et va voir comment y remédier avec Marc PRABONNAUD . Y a-t-il possibilité de créer un lieu où broyer les déchets verts ?

-Demande au CdS d'examiner et de donner son avis sur le dossier fourni par la CCPL sur le balisage de la grand boucle de randonnée passant sur la commune des Molières.

Le CdS pose alors la question « vous nous demandez des études “liaisons intra-muros et extra-muros, liaisons douces et sécurité, aménagement de la rue de Cernay, en cours bois des carrières Saint Jean et bois communal du Paradou“, mais ces études servent-elles ? Quelles en sont les retombées concrètes ? Nous sommes laissés dans l'ignorance, d'où la question suivante : Avons-nous une utilité ? ».

Le Maire nous assure que nos dossiers sont reconnus et examinés avec soin et servent de base pour certains projets. Il reconnaît que nous ne sommes pas informés des avancées des projets en relation avec nos dossiers. Une cause de cet oubli est la lenteur administrative. Il nous cite des cas où la communication avec le département est difficile, la réponse est tardive (2, 3 mois ou plus) et peut ne pas exister. Il souhaite plus d'“allers et retours“ entre le CM et le CdS.

Le CdS remercie le Maire de ces explications.

-Commission plénière Tourisme, Liaisons douces, Mobilité (Commission restreinte) Les Molières y est représentée par Yvan LUBRANESKI.

-Lundi 2 octobre 2017 demande d'adhésion au Parc.

Après validation en Conseil Municipal (c'est fait), la demande d'adhésion au PNR en tant que commune associée sera envoyée au comité du Parc qui validera (ou non) notre demande lors d'un prochain conseil (6 décembre). Le dossier sera ensuite envoyé à la Région pour validation finale. Dès lors, en plus des conseils en ingénierie, la commune pourra bénéficier de subventions pour les projets agréés.

Réactualisation des affichages et des panneaux identiques à ceux du Parc, ainsi que des cartes de la commune.

-Nouveau financement “contrat de territoire entre département et commune“ a été voté.

-Intervention de Christian LEMAIRE portant sur la rue de Cernay :

- Pourquoi les passages piétons au centre du village sont repeints et non ceux au niveau des abribus rue de Cernay (sécurité minimum pour la traversée de la rue par les enfants).

- Il rappelle l'impossibilité aux fauteuils roulants ou aux poussettes de rester sur le trottoir côté paire au niveau du N° 52 du fait de la présence d'un poteau téléphonique entre le mur du N° 52 et l'aire de stationnement. Voir avec Marc PRABONNAUD si les travaux sont prévus.

Liaison douce Saint Rémy – Limours :

Cette véloscénie est réalisée par le PNR avec la CCPL.

Demande de subvention auprès de la Région et du Département cet automne. Cette liaison douce sera réalisée en 2 fois.

1ère partie : Saint Rémy – Boullay.

Distance gare de Saint Rémy – Boullay-Gare: 4,5 Km.

Vérifier qu'une rampe d'accès est prévue pour rejoindre le Chemin de Cernay niveau du tronçon N°13 sur le plan.

2ème partie : Boullay – Limours.

Des problèmes fonciers (propriétés privées) bloquent actuellement cet aménagement.

Si ce second tronçon ne peut pas être réalisé un autre parcours est à l'étude. Ce parcours traverse Les Molières, il emprunte le Chemin de Cernay, la Rue de Cernay, le chemin de Moullecrotte, la rue de Roussigny ou GR11 pour rejoindre Limours par l'ancienne voie de l'aérotrain

Information sur les changements de collecte des ordures.

Ces informations sont données par Philippe HEVIN.

SICTOM collecte les déchets, ne les traite pas.

SITREVA traite les déchets que SICTOM collecte. SITREVA est situé en Eure et Loir.

SIDEROM usine de traitement dans notre secteur, traite 1/3 des déchets de l'Essonne et se trouve en sous capacité.

SIDEROM a demandé de s'associer avec SICTOM.

La préfecture accepte la fusion SITREVA – SIREDOM en janvier 2018.

SICTOM n'existera plus, il sous-traite le ramassage des déchets à SEPUR (entreprise privée).

Dans les 2 ans à venir il faudra travailler sur un nouveau cahier des charges portant sur :

- changement de syndicat, autre que SIREDOM ?
- Déchetterie officielle Briis-sous-Forges, celle de Bonnelles ?? Il faut avoir connaissance que la déchetterie de Bonnelles accepte les habitants de Les Molières mais demande un dédommagement pécuniaire à la commune à chacun de leur passage.
- Fréquence des ramassages, qui a un impacte sur les coûts.
- Aspect financier : SIDEROM coûte moins cher à la tonne que SICTOM pour les deux prochaines années suite à l'accord de fusion signé. Mais qu'en adviendra-t-il ensuite ?

Situation sur l'"opération Duvanel" :

Ce dossier nous est présenté par Alexandre VABRE.

- Construction sur une propriété privée de 18 logements dont 4 en social qui seront gérés par la SNL.
- Hauteur des bâtiments : 9 m. (R+1+comble)
- 2 places de parking pour chaque logement non social, 1 place de parking par logement social.
- Servitude de passage pour les piétons et vélos (interdiction pour tous les véhicules motorisés).
- Un accès est prévu entre cette nouvelle propriété privée et le terrain du vendeur (DUVANEL).

- Un chemin est prévu jusqu'au bois entre les logements, pour réaliser si cela est possible, la futur liaison douce intra-muros “cimetière-rue des Bois-rue de la Butte-Chemin de la Vallée-centre du village“ sans risque pour les piétons et vélos vu l'étroitesse des trottoirs. Le bois étant en indivision (10 personnes selon Diane de SAINT LEGER) la Mairie va les consulter pour savoir s'ils acceptent la création de cette liaison douce traversant leur bois pour le bien de la communauté. Les Sages se proposent de voir si cette voie est réalisable sur ce terrain pentu.
